

<p style="text-align: center;"><b>Monsanto Canada</b> Fiche de sécurité Produit Commercial</p>
--

---

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

**Nom du produit**

**EZJECT® Capsules d'Herbicide**

**No. Homologation PCP**

21262

**Dénomination chimique**

Non applicable.

**Synonymes**

Néant.

**Société**

Monsanto Canada, 900 - One Research Road, Winnipeg, MB, R3T 6E3

**Téléphone:** 204-985-1000 or 800-667-4944, **Fax/Télécopieur:** 204-488-9599

**Adresse électronique:** TS-SAFETYDATASHEET@DOMINO.MONSANTO.COM

**Numéros d'urgence**

EN CAS D'URGENCE D'ORDRE CHIMIQUE, DE DÉVERSEMENT, D'INCENDIE, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT, APPELER CANUTEC - Jour et Nuit: 613-996-6666 (appels à frais virés acceptés) ou MONSANTO: 314-694-4000 (appels à frais virés acceptés).

APPEL MEDICAL D'URGENCE - Jour et Nuit: +1 (314) 694-4000 (appels en PCV acceptés).

---

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Résumé des mesures d'urgence**

**Aspect et odeur (couleur/forme/odeur):** Blanchâtre / Pâte, (Dans une cartouche protectrice) / Musqué

PRUDENCE!

NOCIF EN CAS D'INGESTION

PROVOQUE UNE IRRITATION MODÉRÉE DES YEUX

**Effets possibles sur la santé**

**Voies d'exposition probables**

Contact avec la peau

**Contact avec les yeux, court terme**

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

**Contact avec la peau, court terme**

Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

**Inhalation, court terme**

Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

**Prise unique**

Nocif en cas d'ingestion.

Voir la section 11 pour toute information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

---

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Principe actif**

Sel d'isopropylamine de N-(phosphonométhyl)glycine; {Sel d'isopropylamine de glyphosate}

---

---

### Composition

COMPOSANT	No. CAS	% pondéraux (approximatif)
Sel d'isopropylamine de glyphosate	38641-94-0	83.5
Sucrose	57-50-1	<=5
Autres ingrédients		11.5

---

## 4. PREMIERS SECOURS

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

### Recommandations pour les médecins

Ce produit n'est pas un inhibiteur de la cholinestérase.

### Antidote

Un traitement à l'atropine et aux oximes n'est pas indiqué.

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Point éclair

Non applicable.

### Moyens d'extinction

Recommandé: Eau, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### Risques inhabituels d'incendie et d'explosion

Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.

Précautions pour l'environnement: voir section 6.

### Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), oxydes de phosphore (P<sub>x</sub>O<sub>y</sub>), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>)

### Équipement de lutte contre l'incendie

Appareil respiratoire autonome.

L'équipement doit être minutieusement décontaminé après utilisation.

---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions individuelles

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

### Précautions pour l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau.

NE PAS contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de rinçage.

### Méthodes de nettoyage

Balayer, écopper ou aspirer pour éliminer.

Creuser le sol fortement contaminé.

Rassembler dans des conteneurs pour l'élimination.

Voir la section 7 pour les types de conteneurs.

Nettoyer la zone de déversement avec du détergent et de l'eau.

Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.

Voir la section 13 pour l'élimination du produit déversé.

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Suivre les bonnes pratiques industrielles en matière de propreté et d'hygiène personnelle.

### Manipulation

NE PAS goûter ni avaler.

Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver soigneusement les mains après manipulation ou contact.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Nettoyer minutieusement l'équipement après utilisation.

Ne pas contaminer les égouts, les canalisations et les cours d'eau avec l'eau de rinçage de l'équipement.

Se référer à la section 13 de la fiche de données de sécurité pour l'élimination de l'eau de rinçage.

Les conteneurs vidés contiennent encore de la vapeur et des résidus du produit.

**APPLIQUER LES RECOMMANDATIONS SUR L'ÉTIQUETTE MÊME APRÈS AVOIR VIDÉ LE CONTENEUR.**

### Entreposage

Température maximale d'entreposage: < 35 °C

Minimum shelf life: 4 years.

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Stocké verticalement (avec l'ouverture sur le dessus) pour éviter toute fuite en cas de stockage dans des conditions de forte température.

---

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites d'exposition dans l'air

Composants	Directives d'Exposition
Sel d'isopropylamine de glyphosate	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Sucrose	TLV (ACGIH): 10 mg/m <sup>3</sup>
Autres ingrédients	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.

### Contrôles techniques

Aucune consigne particulière si les recommandations d'utilisation sont respectées.

### Protection des yeux

Aucune consigne particulière si les recommandations d'utilisation sont respectées.

### Protection de la peau

Aucune consigne particulière si les recommandations d'utilisation sont respectées.

### Protection respiratoire

Aucune consigne particulière si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Si c'est conseillé, consulter le fabricant des équipements de protection individuelle afin de connaître le type d'équipement approprié pour une application donnée.

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Ces données physiques sont des valeurs types basées sur le produit testé mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Elles ne constituent ni une garantie d'analyse d'un échantillon ni les spécifications du produit.

Couleur/gamme de couleurs:	Blanchâtre
Odeur:	Musqué
Forme:	Pâte, (Dans une cartouche protectrice)
Changement d'état (fusion, ébullition...):	
Point de fusion:	Aucune donnée.
Point d'ébullition:	Aucune donnée.
Point éclair:	Non applicable.
Propriétés explosives:	Aucune donnée.
Auto-inflammabilité:	Aucune donnée.
Densité spécifique:	Non applicable.
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Taux d'évaporation:	Non applicable.
Viscosité dynamique:	Non applicable.
Viscosité cinématique:	Non applicable.
Densité:	41 lb/ft <sup>3</sup>
Solubilité:	Eau: Complètement miscible.
pH:	4.6 10 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: -3.2 @ 25 °C (glyphosate)

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Stabilité

Stable dans les conditions normales de manipulation et d'entreposage.

### Propriétés oxydantes

Aucune donnée.

### Décomposition dangereuse

Décomposition thermique: Produits de combustion dangereux: voir section 5.

### Température de décomposition auto accélérée (TDAA)

Aucune donnée.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des toxicologues et autres professionnels de la santé.

Les données obtenues sur le produit et les composants sont résumées ci-dessous.

### Toxicité orale aiguë

**Rat, DL50:** 5,000 mg/kg de poids corporel

Légèrement toxique.  
catégorie FIFRA III.

### Toxicité cutanée aiguë

**Lapin, DL50:** > 5,000 mg/kg de poids corporel

Presque pas toxique.  
catégorie FIFRA IV.  
Aucune mortalité.

### Irritation cutanée

#### **Lapin, 6 animaux, Test OCDE 404:**

Nombre de jours nécessaires à la guérison: 1  
Indice Primaire d'Irritation (PII): 0.0/8.0  
Essentiellement non irritant.  
catégorie FIFRA IV.

### Irritation oculaire

#### **Lapin, 6 animaux, test OCDE 405:**

Nombre de jours nécessaires à la guérison: 3  
Irritation légère.  
catégorie FIFRA III.

### Sensibilisation de la peau

#### **Cobaye, teste de Buehler 3-induction:**

Incidence positive: 0 %

### N-(phosphonométhyl)glycine: {glyphosate}

### Mutagénicité

#### **Test(s) de mutagénicité in vitro et in vivo:**

Non mutagène.

### Toxicité par administration répétée

#### **Lapin, dermique, 21 jours:**

Toxicité DSENO: > 5,000 mg/kg de poids corporel/jour  
Organes/systèmes cibles: néant  
Autres effets: néant

#### **Rat, oral, 3 mois:**

Toxicité DSENO: > 20,000 mg/kg d'aliment  
Organes/systèmes cibles: néant  
Autres effets: néant

### Effets chroniques / carcinogénicité

#### **Souris, oral, 24 mois:**

Toxicité DSENO: ~ 5,000 mg/kg d'aliment  
Organes/systèmes cibles: foie  
Autres effets: diminution de la prise de poids, effets histopathologiques  
Tumeur DSEO: > 30,000 mg/kg d'aliment  
Tumeurs: néant

#### **Rat, oral, 24 mois:**

Toxicité DSENO: ~ 8,000 mg/kg d'aliment  
Organes/systèmes cibles: yeux  
Autres effets: diminution de la prise de poids, effets histopathologiques  
Tumeur DSEO: > 20,000 mg/kg d'aliment  
Tumeurs: néant

### Toxicité pour la reproduction/la fertilité

#### **Rat, oral, 2 générations:**

Toxicité DSENO: 10,000 mg/kg d'aliment  
Reproduction DSENO: > 30,000 mg/kg d'aliment  
Organes/systèmes cibles chez les parents: néant  
Autres effets chez les parents: diminution de la prise de poids  
Organes/systèmes cibles chez les jeunes: néant  
Autres effets chez les jeunes: diminution de la prise de poids  
Les effets sur la progéniture sont uniquement observés en cas de toxicité maternelle.

### Toxicité sur le développement/térogénicité

#### **Rat, oral, 6 - 19 jours de gestation:**

Toxicité DSENO: 1,000 mg/kg de poids corporel  
Développement DSENO: 1,000 mg/kg de poids corporel  
Autres effets sur l'animal mère: diminution de la prise de poids, survie réduite

Effets sur le développement: perte de poids, perte post-implantatoire, ossification tardive  
Les effets sur la progéniture sont uniquement observés en cas de toxicité maternelle.

**Lapin, oral, 6 - 27 jours de gestation:**

Toxicité DSENO: 175 mg/kg de poids corporel  
Développement DSENO: 175 mg/kg de poids corporel  
Organes/systèmes cibles chez l'animal mère: néant  
Autres effets sur l'animal mère: survie réduite  
Effets sur le développement: néant

---

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement.

Monsanto n'a pas conduit d'études sur l'environnement avec ce produit. Les données obtenues sur le(s) principe(s) actif(s) sont résumées ci-dessous.

### Sel d'isopropylamine de glyphosate (62%)

#### Toxicité aquatique, poissons

**Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*):**

Toxicité aiguë, 96 heures, statique, CL50: > 1,000 mg/L  
Presque pas toxique.

**Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*):**

Toxicité aiguë, 96 heures, statique, CL50: > 1,000 mg/L  
Presque pas toxique.

#### Toxicité aquatique, invertébrés

**Daphnie (*Daphnia magna*):**

Toxicité aiguë, 48 heures, statique, CE50: 930 mg/L  
Presque pas toxique.

#### Toxicité aquatique, algues/plantes aquatiques

**Algue verte (*Scenedesmus subspicatus*):**

Toxicité aiguë, 72 heures, statique, CEb50 (biomasse): 72.9 mg/L  
Légèrement toxique.

#### Toxicité pour les organismes du sol, invertébrés

**Ver de terre (*Eisenia foetida*):**

Toxicité aiguë, 14 jours, CL50: > 5,000 mg/kg de sol sec  
Presque pas toxique.

### N-(phosphonométhyl)glycine; {glyphosate}

#### Toxicité aviaire

**Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):**

Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 4,640 mg/kg d'aliment  
Seulement légèrement toxique.

**Canard colvert (*Anas platyrhynchos*):**

Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 4,640 mg/kg d'aliment  
Seulement légèrement toxique.

**Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):**

Toxicité orale aiguë, dose unique, DL50: > 3,851 mg/kg de poids corporel  
Presque pas toxique.

#### Toxicité pour les arthropodes

**Abeille commune (*Apis mellifera*):**

Oral, 48 heures, DL50: 100 µg/abeille

**Abeille commune (*Apis mellifera*):**

Contact, 48 heures, DL50: > 100 µg/abeille

Presque pas toxique.

#### **Bioaccumulation**

##### **Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*):**

Poisson entier: FBC: < 1

Aucune bioaccumulation significative n'est à prévoir.

#### **Dissipation**

##### **Sol, champs:**

Demi-vie: 2 - 174 jours

Koc: 884 - 60,000 L/kg

Se lie fortement au sol.

##### **Eau, aérobique:**

Demi-vie: < 7 jours

---

### **13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

#### **Produit**

Eviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau.

Recycler si les installations/l'équipement appropriés sont disponibles.

Brûler dans un incinérateur approprié.

Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

#### **Conteneur**

Voir l'étiquette du conteneur pour les informations relatives à l'élimination.

Respecter toutes les consignes de sécurité jusqu'au nettoyage, au recyclage ou à la destruction du conteneur.

NE PAS contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de rinçage.

Entreposer jusqu'au ramassage par un service officiel chargé de l'élimination des déchets.

Recycler si les installations/l'équipement appropriés sont disponibles.

Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

---

### **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Les données reprises dans cette section servent uniquement d'information. Prière de suivre les réglementations appropriées afin de classer correctement votre cargaison pour le transport.

Non dangereux selon le DOT, ICAO/IATA, IMO, TDG et la réglementation Mexicaine.

---

### **15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

PCPA enregistré.

#### **Composants dangereux OSHA**

Sucrose

#### **Quantité à notifier selon CERCLA**

Non applicable.

---

### **16. AUTRES INFORMATIONS**

L'information présentée ici n'est pas nécessairement exhaustive mais représente des données pertinentes et fiables.

Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Prière de contacter le fournisseur pour obtenir de plus amples informations.

-

|| Changements significatifs par rapport à la précédente version.

Dénomination complète des acronymes les plus utilisés: FBC (Facteur de Bioconcentration), DBO (Demande Biochimique en Oxygène), DCO (Demande Chimique en Oxygène), CE50 (Concentration d'Effet 50%), DE50 (Dose d'Effet 50%), I.M. (Intramusculaire), I.P. (Intrapéritonéal), I.V. (Intraveineux), Koc (Coefficient d'adsorption au sol), CL50 (Concentration Létale 50%), DL50 (Dose Létale 50%), DLmin (Dose létale min.), LEI (Limite d'Explosion Inférieure), CMENO (Concentration Minimale produisant un Effet Nocif Observable), DMENO (Dose Minimale produisant un Effet Nocif Observable), CMEO (Concentration Minimale produisant un Effet Observable), DMEO (Dose Minimale produisant un Effet Observable), LEM (Limite d'Exposition Maximale), DMT (Dose Maximale Tolérée), CSEAO (Concentration Sans Effet Adverse Observé), DSENO (Dose Sans Effet Nocif Observé), CSEO (Concentration Sans Effet Observable), DSEO (Dose Sans Effet Observable), LEP (Limite d'Exposition Professionnelle), LE (Limite d'Exposition), PII (Index d'Irritation Primaire), Pow (Coefficient de partition n-octanol/eau), S.C. (Sous-Cutané), LECT (Limite d'Exposition à Court Terme), TLV-C (Limite d'Exposition-Plafond), TLV-TWA (Limite d'Exposition-Moyenne rectifiée par rapport au temps), LSE (Limite Supérieure d'Explosion)

Cette fiche de données de sécurité (MSDS) diffère de l'ÉTIQUETTE DU PRODUIT APPROUVÉE PAR la Réglementation sur la gestion des pesticides (PMRA) dans ses objectifs, et NE REMPLACE NI NE MODIFIE CETTE DERNIÈRE (attachée et accompagnant le conteneur du produit). Cet MSDS fournit d'importantes informations sur la santé, la sécurité et l'environnement aux employeurs, employés, personnes intervenant en cas d'urgence et personnes manipulant de grandes quantités de produit dans des activités qui diffèrent généralement de l'utilisation normale du produit. L'étiquette fournit des informations spécifiques sur l'utilisation normale du produit. L'utilisation, l'entreposage et l'élimination des pesticides sont réglementés par la législation provinciale et l'étiquette du produit, qui fournit toutes les informations nécessaires et appropriées sur les précautions à suivre, l'utilisation, l'entreposage et l'élimination. Tout pesticide ne portant pas l'étiquette approuvée par la PMRA représente à nos yeux une violation de la loi fédérale.

La société MONSANTO ou n'importe quelle de ses filiales ne garantit ni la complétude ni l'exactitude des informations et recommandations présentées ici (et ci-après dénommées "informations") même si celles-ci sont établies de bonne foi et supposées justes à la date citée. Ces informations sont fournies à la condition que les destinataires déterminent eux-mêmes si elles conviennent à l'usage souhaité. La société MONSANTO ou n'importe quelle de ses filiales ne pourra en aucun cas être rendue responsable de quelque dommage que ce soit qui résulterait de l'utilisation des informations ou de toute action basée sur ces informations. AUCUNE DÉCLARATION NI GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'A ÉTÉ ÉTABLIE QUANT À LA COMMERCIALISABILITÉ, L'APTITUDE POUR UNE UTILISATION SPÉCIFIQUE OU AUTRE DES INFORMATIONS OU DU PRODUIT AUXQUELLES IL SE RÉFÈRE.